



La ministre de la Fonction Publique et la ministre de la Santé doivent entendre les étudiants et les orthophonistes

LE NIVEAU DE DIPLÔME DES ORTHOPHONISTES DOIT ÊTRE RECONNU SUR LE PLAN SALARIAL FAUTE DE QUOI LA FUITE DE CES PROFESSIONNELS DES HÔPITAUX VA SE POURSUIVRE avec les conséquences que l'on connaît pour les patients mais aussi pour les étudiants qui, à terme, ne pourront plus bénéficier de stages en milieu hospitalier.

Depuis 30 ans, les orthophonistes se battent pour cette reconnaissance. Ce diplôme professionnel d'Etat délivré depuis 1986 après 4 ans d'études, et maintenant 5ans après le Bac doit être reconnu à sa juste valeur.

Après plus de deux ans de discussions avec le ministère de la Santé, après l'avoir fait reculer en juin sur un projet de reclassement à bac +3, on nous dit que toute possibilité de reclassement est bloquée parce que le ministère de la Fonction Publique n'a pas donné mandat à la Santé pour entamer des négociations !

Pourtant ...

Pourtant en 2014 lors d'une réunion commune de l'intersyndicale avec le cabinet de madame Marylise Lebranchu et la DGOS, il nous avait été assuré que le dossier est uniquement du ressort de la politique sanitaire.

Pourtant jamais jusque-là l'impossibilité administrative ne nous avait été exposée par le gouvernement.

Pourtant plusieurs courriers ont été envoyés depuis janvier 2013 à la ministre de la Fonction Publique qui les a tous transmis au ministère de la Santé, affirmant que ce dossier ne ressort que de la politique sanitaire.

Pourtant de nombreux parlementaires, de l'opposition comme de la majorité, ont interpellé les deux ministères sur l'incompréhensible dévalorisation statutaire et salariale des orthophonistes...

A nouveau interrogé et sollicité sur ce mandat à donner à la ministre de la Santé, le ministère de la Fonction publique n'a, à ce jour, pas plus répondu aux parlementaires qu'aux représentants de la profession !

Les étudiants et les organisations représentant les orthophonistes, salariés et libéraux, chercheurs et enseignants, toujours aussi unis, viennent donc de décider ensemble d'actions communes afin d'obtenir les réponses aux demandes légitimes des orthophonistes et des étudiants.

Ce ne sont plus seulement les professionnels et les futurs diplômés qui sont méprisés dans un jeu de ping-pong entre les deux ministères, mais aussi les patients qui sont mis en danger, en carence de soins ! Il en va de la qualité de la formation des étudiants, de la possibilité pour le patient de bénéficier de soins orthophoniques à l'hôpital, de la continuité des soins dans le cadre du travail quotidien ville-hôpital.

A nouveau nous demandons à être reçus de toute urgence, et s'il le faut, par les deux ministres ensemble ! A nouveau, si aucune solution satisfaisante et adaptée à la situation d'urgence ne nous est donnée dans les prochains jours, les orthophonistes et les futurs orthophonistes sauront prendre les mesures nécessaires à la survie de leur profession !

CONTACTS PRESSE

CFTC Santé et Sociaux : Chantal AUBRY 01 47 35 26 28

UFMICT-CGT : Claire DELORE 06 33 82 25 90

FNEO : Sophie BOURY : 06 99 63 01 11

FNO : Anne DEHETRE 06 78 12 51 48 / Bruno SARRODET 06 85 75 68 56

FO Santé-Sociaux : Hervé ROCHAIS 06 19 69 01 74 / Christine ARCAÏ 06 82 29 78 47

FOF : Brigitte CAPPE 06 15 22 01 26

SUD Santé-Sociaux : Marie-Hélène DURIEUX 06 85 98 15 96

UNADREO : Fabienne VANNIER 06 17 89 51 99

UNSA : Josette BARBAGIN 06 30 69 85 59

CFO : Sylvia TOPOUZKHANIAN 06 19 23 28 55